

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

## Du 20 février à 20h00

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 12**

**Présents :** M. MORGEN Jean-Paul, M. DE SOUSA Claude, Mme GRUSS Virginie, M. PAILLARD Bertrand, M. PERIAT Fabrice, M. ROMANO Stéphane, M. GROSJEAN Hervé, M. NACER Boudjema, Mme SCANZI Sylvie, M. FLEURY Sylvain, Mme GARCIA Françoise, M. BESANCON Germain.

### **Absents excusés :**

M. ROBEZ-MASSON JérémY donne procuration à M. Jean-Paul MORGEN

M. OTTIGER Jean-Claude donne procuration à M. Claude DE SOUSA

M. BIANCHI Bruno

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Mme Virginie GRUSS est nommée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

1 - Approbation du PV conseil du 19 décembre 2014

2 - Horaires de Mairie – ouverture au public

3 - Concours « Maisons fleuries » bons d'achat

4 - Convention : télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et actes budgétaires

5 - Règlement salle CLA : modification

6 - Distraction de parcelles du régime forestier

7 - Convention SIAGEP pour la gestion des certificats d'économies d'énergie

8 - Centre de gestion : contrat d'assurance destiné à couvrir les risques financiers encourus du fait de la protection sociale des agents

9 - Nomination d'un Régisseur adjoint pour la Médiathèque

10 - DIA

11 - Questions et informations diverses

### **1 – Approbation du PV conseil du 19 décembre 2014**

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 19 décembre 2014.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2014.

### **2 – Horaires de mairie – ouverture au public**

M. le Maire expose : jusqu'à ce jour les horaires d'ouverture de la mairie étaient les suivantes : lundi et mercredi de 10h00 à 12h00 - mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30. Il a été remarqué que de plus en plus les personnes désirant des documents arrivent à quelques minutes de la fermeture. Ce qui fait que la secrétaire quitte son poste avec parfois un retard conséquent. Pour pallier à cette situation je vous propose de fermer la mairie avec un quart d'heure d'avance, quant aux horaires du personnel il n'y aura pas de changement. Proposition d'ouverture de la mairie à compter du 1er mars 2015

- lundi et mercredi de 10h00 à 11h45

- mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h15.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve et décide d'appliquer les horaires d'ouverture au public ci-dessus à compter du 1er mars 2015.

### **3 – Concours « Maisons fleuries » bons d'achat**

M. le Maire laisse la parole au responsable de la commission « fleurissement », M. Stéphane ROMANO propose de renouveler le concours des maisons fleuries et comme les années précédentes de récompenser les lauréats par un bon d'achat remis lors de la cérémonie.

M. le Maire précise que depuis quelques années le montant alloué par bon est de 12 €, il demande l'autorisation des élus pour passer ce montant à 15 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à renouveler le concours et à remettre à chaque lauréat du concours des maisons fleuries un bon d'achat d'une valeur de 15 €.

#### **4 – Convention : télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et actes budgétaires**

M. le Maire expose : les services de la préfecture proposent une convention entre l'état et les collectivités pour procéder à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'état.

M. le Maire demande aux élus l'autorisation de valider cette convention pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la télétransmission des actes au contrôle de légalité et autorise le Maire à signer la dite convention

#### **5 - Règlement salle CLA : modification**

M. le Maire expose : les clés électroniques seront prochainement installées dans les différents bâtiments communaux. Pour les locations concernant la salle du CLA, il propose de modifier le règlement en ajoutant à l'article 6 la phrase suivante : la clé d'accès sera facturée 50 € en cas de perte ou de détérioration. Cette modification sera également reportée sur la convention d'utilisation de la salle du CLA.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à insérer cette modification au règlement et à la convention d'utilisation de la salle du CLA.

#### **6 – Distraction de parcelles du régime forestier**

M. le Maire présente le projet de distraction du régime forestier de parcelles cadastrées n°110 et 335 situées au Bromont, sur une partie du terrain en question y figure une servitude de passage pour un accès à une habitation.

Le projet sera présenté aux services de l'ONF, il consiste à retirer des parcelles du régime forestier afin de pouvoir réaliser :

- un chemin rural de 5 mètres de large d'environ 90 mètres de long (droit de servitude actuel accès habitation) d'une contenance de 461m<sup>2</sup> et cadastré A439 sortie de la parcelle A110.

- de sortir du régime forestier 5 parcelles distinctes : A443 de 59 m<sup>2</sup>, A444 de 38m<sup>2</sup> et A445 de 63m<sup>2</sup> sorties de la parcelle A 335

A441 de 41 m<sup>2</sup> sortie de la parcelle A 110

A440 sortie de A110 de 214 m<sup>2</sup> (C étant louée à un particulier)

Soit une distraction totale de 876 m<sup>2</sup> sortie du régime forestier.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la distraction du régime forestier des parcelles après découpages (selon plan), dénommées A-B-C-E-F-G et cadastrées dans l'ordre A441-A439-A 440-A443-A444 et A445 en forêt du Bromont.

#### **7 - Convention SIAGEP pour la gestion des certificats d'économies d'énergie**

M. le Maire fait part au Conseil, qu'il a reçu une demande pour renouveler la convention avec le SIAGEP ayant pour objet la répartition des certificats d'économie d'énergie.

Il précise que certaines opérations d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal sont susceptibles d'être éligibles au dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie.

Les fonds récoltés par le SIAGEP sont ensuite redistribués aux communes participantes sous la forme de subventions pour des travaux permettant de générer de nouvelles économies d'énergies.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de renouveler la convention afin de participer au dispositif ouvert par le SIAGEP en fournissant les éléments relatifs aux travaux éligibles pour la période réglementaire 2015-2017

- Autorise le SIAGEP à percevoir en lieu et en place de la commune les fonds prévus pour chaque opération

- Autorise le Maire à signer une convention avec le SIAGEP pour officialiser le dispositif.

## **8 – Centre de gestion : contrat d'assurance destiné à couvrir les risques financiers encourus du fait de la protection sociale des agents**

Le Maire expose : le contrat d'assurance-groupe, permettant aux communes de s'assurer contre les risques financiers induits par l'absentéisme des agents et de leur indisponibilité, arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Le Centre de Gestion doit relancer un nouveau marché qui permettra de négocier une nouvelle couverture pour une durée de 3 ans. Ce nouveau contrat ne pourra être conclu, qu'après mise en concurrence de tous les assureurs potentiels, selon l'une des procédures retenues par le code des marchés publics. Le Centre de Gestion se propose de mener à bien cette démarche pour le compte des collectivités.

M. le maire propose au conseil de charger le Centre de Gestion pour négocier et de conclure pour le compte des communes et établissements publics du département un contrat-groupe d'assurance couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Centre de Gestion à négocier et de conclure un contrat groupe pour le compte de la commune couvrant les risques liés à l'absentéisme du personnel territorial.

## **9 – Nomination d'un Régisseur adjoint pour la Médiathèque**

M. le Maire expose : suite au départ de Mme Monique NEFF, bénévole et adjointe de la régie installée à la médiathèque, M. Philippe SCHWARTZ est volontaire pour être nommé adjoint. Le conseil approuve à l'unanimité cette nomination. Sa candidature sera néanmoins proposée à M. le trésorier, après avis favorable de ce dernier, M. Philippe SCHWARTZ pourra être nommé régisseur adjoint de la régie de la médiathèque.

## **10 – DIA**

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu les Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant :

- La vente d'un immeuble bâti sur terrain d'autrui, cadastré section B n° 644, sous la forêt de Belfort, d'une surface totale de 5 a 46 ca.
- La vente d'un immeuble bâti sur terrain d'autrui, cadastré section B n° 648, Sous la forêt de Belfort, d'une surface totale de 5 a 24 ca.
- La vente d'un immeuble non bâti, cadastré section ZB n° 492, Près de Gill lot n°9, d'une surface totale de 6 a 46 ca.
- La vente d'un immeuble non bâti, cadastré section ZB n° 490, Près de Gill lot n°7, d'une surface totale de 6 a 1 ca.
- La vente d'un immeuble non bâti, cadastré section ZB n° 488, Près de Gill lot n°5, d'une surface totale de 6 a 1 ca.
- La vente d'un immeuble bâti sur terrain propre, cadastré section A n° 153 et 225, dessous le Bois pour une surface de 1075 m<sup>2</sup> et 56 Avenue d'Alsace, d'une surface 334 m<sup>2</sup>.

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur ces opérations.

## **12 – Questions et informations diverses**

M. le Maire rappelle les prochaines élections départementales le 22 et 29 mars 2015 et établi le planning des permanences :

22 mars 2015

8h-10h	M. Germain BESANCON – M. Jean-Paul MORGEN – Mme Virginie GRUSS
10h-12h	M. Bertrand PAILLARD- M. Fabrice PERIAT – M. Jean-Claude OTTIGER
12h-14h	Mme Sylvie SCANZI – M. Hervé GROSJEAN – M. Claude DE SOUSA
14h-16h	M. Sylvain FLEURY – M. Nacer BOUDJEMA – Mme Françoise GARCIA
16h-18h	M. Jérémy ROBEZ-MASSON – M. Bruno BIANCHI – M. Stéphane ROMANO

29 mars 2015

Les prises de permanence seront les mêmes que pour le 22 mars, sauf pour Cl. DE SOUSA absent et qu'il faudra remplacer.

Rencontre DDCSPP et Mairie

M. le Maire informe qu'il va, avec Bruno BIANCHI, rencontrer le 10 mars prochain des responsables de la DDCSPP afin de prendre des décisions suite au remplacement de la directrice des services périscolaires et ALSH et de la pression émise par la DDCSPP sur le fonctionnement du centre.

Il précise que la dérogation obtenue est valable jusqu'à fin juin 2015. Aucune précision n'est connue pour le centre de juillet 2015 et pour la rentrée prochaine. Il informe les élus des difficultés qu'il rencontre avec certains services. Il regrette l'obligation pour les petites communes de mettre en place un PEDT trop contraignant et la diminution de la subvention octroyée par la CAF.

Syndicat La Baroche

M. PAILLARD Bertrand, représentant la commune au sein du syndicat de la Baroche, signale que les travaux de réhabilitation de la cure située à Phaffans, seraient trop élevés pour entreprendre des travaux de rénovation sur ce bâtiment, la décision sur le devenir de cette bâtisse sera soumise lors d'une prochaine réunion du syndicat.

La séance est levée à 21h30

M. le Maire donne la parole aux personnes présentes dans la salle

**Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie**